



OFFRE d'EMPLOI

Coordinateur.trice de projet

Contexte

Dans la continuité des années 30 et des congés payés l'engouement pour les activités de plein air n'a jamais cessé de croître au sein de la société. L'Etat a accompagné ces activités en créant une école nationale à Chamonix (ENSA) avec la mise en place de formation de guide de montagne et de moniteur-trice de ski (1948).

Dans les années 60-70, d'autres encadrants-es d'activités de pleine nature sont apparus-es.

Face à ce développement, le gouvernement a mis en place un dispositif diplômant de formation au Brevet d'Etat d'Educateur-trice Sportif (BEES).

En 1976, le BEES CK (moniteur-trice de canoë et de kayak) a été publié au journal officiel.

En 1991, afin d'être identifié par les institutions et les élus, des professionnels-les titulaires de ce BEES CK ont fondé le Syndicat National des Guides Professionnels Canoë Kayak et Disciplines Associées (SNGP-CKDA).

Ses premières missions ont été :

- D'assurer une présence avec le ministère des sports en participant aux jurys des épreuves et aux réunions d'harmonisation nationale sur les examens et les diplômes ;
- D'offrir un service d'assurance professionnelle solide aux adhérents.

Très vite, le syndicat a élargi ses actions afin de répondre à d'autres problématiques :

- En œuvrant à la réduction des difficultés d'accès aux sites ;
- En travaillant à la reconnaissance de la profession vis-à-vis de tous les partenaires (institutionnels, élus et privés) ;
- Et en contribuant à une filière professionnelle cohérente.

Aujourd'hui, le SNGP-CKDA compte 517 adhérents.

En 2016, le SNGP-CKDA a été rejoint par le Syndicat National des Professionnels de l'Accompagnement et de l'Education à l'Environnement (SNP-AEE).

Le SNP-AEE poursuit les mêmes objectifs que le SNGP-CKDA pour les métiers de l'animation nature et de l'accompagnement de publics en randonnée à pied ou à vélo.

Aujourd'hui, il compte 23 adhérents.

Le projet de recrutement

Jusqu'alors, les fonctions de coordination et de gestion des adhésions étaient scindées en 2 :

- La partie adhésion était réalisée par l'association le Merlet dans le cadre d'une convention
- La partie coordination était assurée par une salariée.

La personne qui gère les adhésions s'en va à la retraite en fin d'année 2023.

Le projet serait d'embaucher une personne qui, dans un premier temps, aurait un temps partiel pour être accompagnée sur la gestion des adhésions, assurer une partie de la coordination et pour en fin d'année assurer la fiche de fonction dans son ensemble avec un temps de travail augmenté.

Description du poste

Intitulé du poste : Coordinateur-trice du projet (des 2 syndicats).

Statut : CDI 17,5 h hebdomadaire avec un 28 h en octobre. Sur un indice 300 de la convention collective ECLAT

Rémunération : 1063 € brut pour 17,5 h hebdo et 1628 € brut pour 28h hebdo

Lieu de travail : Saint Jean du Gard, bureau hébergé à l'association le Merlet et télé travail (A définir)

Poste placé sous la responsabilité de : Didier MASSOT et des points réguliers seront réalisés avec les membres du bureau des 2 syndicats



Missions

La personne sera chargée :

1° Gérer les adhésions

- Être l'interlocuteur des adhérents

2° Faire la comptabilité

- Réaliser le compte de résultat et le bilan (un accompagnement peut être prévu pour ce volet)

3° D'animer la vie syndicale

- Préparer les ordres du jour et les documents préparatoires aux réunions.
- Préparer l'animation des CA et AG avec les personnes référentes du bureau.
- Faire les comptes rendus des réunions et les diffuser.
- Organiser et animer les antennes locales.
- Organiser et animer les commissions.

4° D'assurer la communication du syndicat

En interne

- Garantir que les données sur le site soient à jour.
- Editer 2 news par an (lettre du syndicat aux adhérents).
- Alimenter la page Facebook et Instagram avec les événements.
- Editer les supports nécessaires à l'image du syndicat.

En externe

- Aller à la rencontre des professionnels-les.

5° De faciliter l'exercice professionnel

- Être relais conseil sur les questions et les problèmes d'assurance et d'exercice professionnel.

Capacités et savoirs nécessaires à la tenue du poste

Savoir	Savoir-faire
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement syndical ; - Connaissance des métiers de la pleine nature ; - Connaissance des ministères : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère des sports (anciennement jeunesse et sport aujourd'hui intégré dans le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en charge de l'enseignement, de l'éducation, de l'accès de chacun aux savoirs, de la jeunesse et de la vie associative) ; ▪ Ministère de la transition écologique et solidaire ; ▪ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. - Connaissances de l'historique des syndicats et des enjeux passés et actuels (période d'immersion prévue). 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de réunions, de réseaux et de processus décisionnels. - Conception, développement et évaluation de projets. - Qualités rédactionnelles : écriture et réécriture d'articles, élaboration de bilans, montage de dossiers, etc. - Travail en équipe. - Utilisation des logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, présentation, bases de données). - Des notions de comptabilité

Savoir-être

- Relations humaines : diplomatie, capacité d'instaurer des relations de confiance avec ses interlocuteurs, capacité d'argumenter et de négocier. Aisance relationnelle.
- Animation : goût prononcé pour le travail collectif, capacité de donner vie à un groupe, d'être moteur tout en trouvant une place pour chacun. Savoir communiquer en public.
- Autonomie : capacités à prendre des initiatives de s'adapter à des changements rapides. Rigueur, méthode, réactivité et disponibilité.
- Prendre du recul,
- Se remettre en cause.
- Adhésion aux valeurs syndicales.

Candidature

Lettre de motivation et CV à envoyer au plus tard le 30 juin 2023 à coordo@sngpckda.org